

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

# DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NANT

Séance du 31 mai 2024

Nombre de conseillers en exercice : 15    Quorum : 8    Présents : 12    Votants : 14    Procurations : 2

Date de convocation : 27 mai 2024

Date d'affichage : 27 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, à 18h00.

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Richard FIOL, Maire.

Étaient présents : Richard FIOL, Alain DELMAS, Anne-Marie FRENEHARD, Michel VERNHETTES, Paulette FOURNIER, Jean-Pierre CHARALAMBOS, Claude AROCAS, Magali COULET, Christian JULIAN, Yvan BOUAT, Michèle BARASCUD, Jean-François GALLIARD

Absents : Lionel CAYRON

Représentés : Sabine THOMAS par Anne-Marie FRENEHARD, Virginie GOVIGON par Paulette FOURNIER

**Objet** : Annulation de la décision modificative n° 1 du budget principal

**Délibération n° 2024-59**

Vu la délibération n° 2024-42 du 3 avril dernier,

Vu la demande par courriel du SGC de St Affrique demandant l'annulation de la décision modificative n° 1 pour le motif suivant : le solde d'exécution de l'investissement reporté a déjà été intégré au budget lors de la saisie.

Il est donc proposé au conseil municipal d'annuler la décision modificative n° 1 du budget principal.

OUI cet exposé, le Conseil municipal :

- **Accepte** d'annuler la décision modificative n° 1 du budget principal.

**Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme,

Fait à NANT, le 31 mai 2024

Le secrétaire de séance  
Alain DELMAS



Le Maire,  
Richard FIOL



07 JUIN 2024

Transmis au représentant de l'Etat le : .....

Publié le : ..... 07 JUIN 2024 .....